

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date 2 juin 2015

L'an deux mil quinze, le deux juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mmes PRIGNOT Michèle, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, CERVEAU Gilles.
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 29 avril 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, une délibération pour la vente d'un lavabo ; le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire remercie Mmes CERVEAU Nathalie, FOUQUETEAU Sophie, CERVEAU Annick d'être venues à cette réunion suite à une invitation qui leur avait été transmise.

Eau de Panfol :

Mme le Maire donne lecture à l'ensemble des personnes présentes à ce conseil, d'un courrier estimatif des travaux d'alimentation en eau potable de la DDAF établi en 1996 et du mail de la DDT d'avril 2015, à ce sujet. Pour le hameau de Panfol cette connexion se fait au Champ du Rupt, commune de Vertault (Cote d'Or). La commune n'a pas la maîtrise d'ouvrage pour les travaux, vu qu'elle les a confiés au Syndicat Channes Arthonnay. Le Syndicat n'as pas les moyens financiers de réaliser ces travaux et à ce jour, il n'y a plus de subvention du Conseil Départemental pour ces travaux.

Donc cette solution de connexion est abandonnée.

Mme le Maire demande aux habitants de Panfol s'ils ont une solution pour ce problème d'eau. Ils n'ont pas de moyens de transport pour venir chercher l'eau au village. Mme le Maire propose Donc de signer une convention entre la commune et les administrés de Panfol. Cette proposition de convention est lue à l'assemblée présente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette convention et autorise Mme le Maire à la signer avec chaque foyer du hameau de Panfol. Les administrés présents de Panfol sont d'accord.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Cette délibération n'est pas à prendre par la commune mais la répartition sera dite « de droit commun » comme l'année dernière

Vente d'un ancien lavabo d'école :

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de Mme PRIGNOT Chantal pour l'acquisition d'un ancien lavabo d'école en faïence blanche qui fait une offre de 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ce lavabo à Mme PRIGNOT Chantal au prix de 50 €.

14 juillet 2015 :

Cette année, l'ARTHONNAYSIEENNE organisera un repas froid pour le déjeuner du 14 juillet avec une participation qui sera à régler à l'inscription.

Le conseil municipal aidera l'Association pour le service de ce repas.

La commune organisera ensuite comme les autres années :

- les jeux divers
- le tir à la carabine
- les jeux de quilles
- la tombola
- distribution des brioches

Pour clôturer cet après-midi, la commune offrira le verre de l'amitié avec le concours de cakes.

L'info sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Achat d'un défibrillateur :

La communauté de communes « le tonnerrois en Bourgogne » propose un achat groupé pour un défibrillateur, Mme Lombard propose de demander au Rotary Club a Auxerre car il en donne gratuitement. Mme le Maire les contactera.

Bordures le long de la maison de Mr et Mme LOISY :

Mr et Mme LOISY demandent du concassé le long de leur mur, car par temps de pluie celui-ci se trouve éclaboussé et sali. Lors d'une pluie, des membres du conseil municipal se rendront sur place afin de constater.

Eglise st Valentin :

L'appel d'offre est en ligne

Divers :

- La pompe du lavoir est fonctionnelle.
- Une petite note d'infos sur la vie du village sera rédigée régulièrement, et distribuée aux administrés.
- Concernant le vide grenier du 19 juillet, les sanitaires de la mairie et le lavoir seront ouverts à l'Association.
- Le relevé des compteurs d'eau sera effectué dans la première quinzaine de juillet
- Les lignes des bois d'Arthonnay devraient être élaguées avant le 1^{er} juillet.

La séance est levée à 21 heures 55

Le Maire

J ROUSSEAU